



**SOS-TORTURE/BURUNDI**

"Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière"

**Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme au  
Burundi du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021**



*La prison de Gitega en feu (Image Arthémon NDAYISABA/BBC)*

**Burundi : Des promesses sans lendemain**

Janvier 2022

<b>CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE</b>	<b>3</b>
<b>1. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE</b>	<b>6</b>
1.1. LE PHÉNOMÈNE RÉCURRENT DE CORPS ABANDONNÉS ET RETROUVÉS DANS LA NATURE	7
1.2. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE LIÉES À DES SOUPÇONS DE SORCELLERIE	8
1.3. ASSASSINATS CIBLÉS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIÉS	9
1.4. DES ATTEINTES AU DROIT À LA VIE DONT LES AUTEURS PRÉSUMÉS ONT ÉTÉ POURSUIVIS	10
1.5. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE IMPUTABLES À DES AGENTS DES FORCES DE L'ORDRE	11
1.6. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE IMPUTABLES À DES ÉLÉMENTS DE LA MILICE IMBONERAKURE	13
<b>2. ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE</b>	<b>14</b>
2.1. ENLÈVEMENTS ATTRIBUÉS À DES AGENTS DU SNR	15
2.2. ENLÈVEMENTS IMPUTABLES À DES AGENTS DE LA POLICE NATIONALE	16
2.3. ENLÈVEMENTS PERPÉTRÉS PAR DES INDIVIDUS NON IDENTIFIÉS	17
<b>3. ATTEINTES AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE</b>	<b>18</b>
3.1. ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DES MEMBRES DU CNL PAR DES MILICIENS IMBONERAKURE	18
3.2. ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE SUITE À DES VIOLENCES CONJUGALES	19
3.3. ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE PROVOQUÉES PAR L'EXPLOSION DE GRENADES	19
<b>4. ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES</b>	<b>20</b>
4.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES DES MEMBRES DU CNL PAR DES AGENTS DU SNR	20
4.2. ARRESTATIONS ILLÉGALES IMPUTABLES À DES MEMBRES DU CNDD-FDD ET DES IMBONERAKURE	21
4.3. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ATTRIBUÉES À DES AGENTS DE POLICE EN COLLABORATION AVEC DES MILICIENS IMBONERAKURE	22
<b>CONCLUSION</b>	<b>23</b>
<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>24</b>
AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI :	24
AUX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST :	24
A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE :	24

## CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

Au cours du quatrième trimestre 2021, comme pendant les périodes précédentes depuis l'arrivée au pouvoir du Général Evariste Ndayishimiye, le Burundi reste ballotté entre deux tendances antagonistes. D'une part, le nouveau Président, soucieux de prendre ses marques et redorer l'image du pays, dont un des objectifs visibles est d'arriver à desserrer l'étau des sanctions prises contre le Burundi, se caractérise par des discours d'ouverture empreints de velléités de changement à travers des critiques, parfois acerbes, du système et des mauvaises pratiques institutionnelles du pays et de quelques responsables en leur sein. De l'autre, à l'exception de quelques rares mesures présidentielles, l'État demeure, comme à l'accoutumée, embourbé dans les violations des droits de l'homme et d'autres mauvaises pratiques comme par le passé et quelques fois avec des épisodes d'aggravation comme l'a montré un rapport sur la recrudescence des disparitions forcées publié en novembre 2021<sup>1</sup>. Ce dernier évoque cette contradiction de façon emblématique : « *Pendant que le président Évariste Ndayishimiye continue de prononcer ses discours et promet de mettre fin aux exactions et injustices, des détenus sont torturés, notamment au siège du Service national de renseignement. D'autres sont enlevés par des agents des forces de sécurité. Et ces tendances s'accroissent ces derniers mois*<sup>2</sup>. »

Un fait d'une extrême gravité est venu mettre à nu la persistance de pratiques criminelles de l'État burundais et démentir les discours à travers la couverture d'actes innommables par le secret et l'impunité. Il s'agit de la manière dont l'incendie de la prison de Gitega et de ses conséquences, survenu le 7 décembre 2021, a été gérée. Elle est une des plus emblématiques de cette manière contradictoire de faire. A ce sujet, plusieurs faits troublants ont suscité des interrogations sur la responsabilité de l'État dans cette catastrophe :

- La première interrogation est liée à la lenteur de l'intervention des pompiers, qui aurait pris quatre heures, alors que le camion des pompiers n'était qu'à quelques encablures de la prison. Pendant ce temps, au lieu d'ouvrir les différents dortoirs dont les entrées étaient verrouillées, des policiers et des militaires ont plutôt bouclé les alentours de la prison officiellement pour éviter toute fuite.
- La deuxième controverse concerne le bilan. Des représentants du Gouvernement dont le Vice-président et des ministres se sont rendus immédiatement à Gitega et un bilan de 38 morts et 69 blessés a été annoncé. Les membres de la Croix Rouge, associés dans un premier temps pour s'occuper de rassembler les corps calcinés, ont été ensuite remerciés, et tenus à l'écart avec les journalistes. Seuls des éléments de la police et de l'armée ont été autorisés à mettre les corps dans les sacs mortuaires<sup>3</sup>. L'enterrement des victimes a eu lieu le même jour, à la tombée de la nuit, dans le secret, sans identification des corps. Le 29 décembre 2021, le bilan officiel revu à 46 morts a été annoncé par le Président de la République lors d'une émission publique<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> IHRI, [https://burundihri.org/french/november\\_2021.php](https://burundihri.org/french/november_2021.php)

<sup>2</sup> Ibidem.

<sup>3</sup> <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20211207-burundi-un-incendie-%C3%A0-la-prison-centrale-de-gitega-fait-des-dizaines-de-morts>

<sup>4</sup> <https://www.burundidaily.net/post/des-questions-qui-derangent-et-revelent-letat-desprit-du-regime-de-gitega-le-president-burundais-pete-les-plombs-suite-a-une-question-osee-sur-les-calcines-de-la-prison-de-gitega>

Plusieurs ONGs dont la Ligue des droits de l'homme Iteka ont affirmé que le bilan serait supérieur à 300 morts<sup>5</sup>.

- Enfin, le dernier fait troublant est la façon dont les victimes ont été ensevelis de façon « expresse et furtive » à l'insu des familles mais, paradoxalement, le Président Evariste Ndayishimiye affirme que « *tout le monde sait qu'ils ont été enterrés et de manière digne. Il y a même eu une prière* »<sup>6</sup>. Quelques proches des victimes ayant tenté de s'enquérir à propos de leurs parents décédés l'ont appris à leurs dépens, ils ont été menacés ou emprisonnés montrant qu'une certaine omerta avait été décrétée sur cet incendie par le gouvernement burundais et renforçant par là les doutes exprimés tant sur les causes de l'incendie que sur le bilan des victimes.

Les actes et les discours des plus hautes autorités burundaises ont produit des effets contrastés auprès des différents acteurs. Les ONGs, surtout celles des droits de l'homme, ont continué à plaider pour le maintien des sanctions et du suivi de la situation des droits de l'homme dans le pays. Le 18 novembre 2021, les Etats-Unis d'Amérique ont décidé de mettre fin « *à l'état d'urgence nationale déclaré sur le Burundi dans l'ordonnance exécutive 13712 du 22 novembre 2015* », ainsi que la fin des « *sanctions ciblées* » qui visaient quatre ex-hauts gradés de l'Armée et de la Police impliqués dans des violences en 2015.

Selon la présidence américaine, la situation qui avait donné lieu à la déclaration d'état d'urgence nationale « *s'est considérablement améliorée depuis l'année dernière après le transfert de pouvoir à la suite des élections de 2020 et la poursuite des réformes par le nouveau Président, Evariste Ndayishimiye*<sup>7</sup> ».

Contrairement aux Etats-Unis, quelques jours plus tard, l'Union européenne a reconduit les sanctions ciblées prises contre quatre personnalités dont trois hauts officiers qui sont dans le cercle du pouvoir au Burundi, accusés d'avoir ordonné des actes de violence, des actes de répression et des violations des droits de l'Homme. Le quatrième est un ancien général, en exil, à qui il est reproché des attaques à la grenade et des incitations à la violence à l'encontre du régime de Pierre Nkurunziza<sup>8</sup>. Également, la prolongation des sanctions économiques jusqu'en octobre 2022 était annoncée peu après, le 1<sup>er</sup> décembre 2021. Ce qui avait provoqué le courroux du pouvoir burundais. De façon inattendue, trois semaines après, l'UE annonçait qu'il avait trouvé une solution au problème juridique qui bloquait la levée des sanctions qui se heurtaient à la difficulté de transposer des sanctions prévues par l'Accord de Cotonou, à l'accord qui va le remplacer<sup>9</sup>.

Comme Washington, Bruxelles mettait également en avant la reprise du dialogue politique avec le pouvoir burundais depuis février de cette année, après cinq ans de rupture totale, mettant en avant « *les gestes d'ouverture du président Evariste Ndayishimiye et sa volonté de tourner la page*<sup>10</sup> ».

---

<sup>5</sup> <https://www.msn.com/fr-fr/actualite/monde/au-burundi-des-ong-soup%C3%A7onnent-une-v%C3%A9ritable-h%C3%A9catombe-dans-l-incendie-de-la-prison-de-gitega/ar-AAS2mr9>

<sup>6</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/neva-face-aux-citoyens/>

<sup>7</sup> <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/levée-des-sanctions-américaines-contre-le-burundi/2425190>

<sup>8</sup> <https://afrique.lalibre.be/65769/burundi-lue-renouvelle-ses-sanctions-pour-un-an-contre-4-burundais/>

<sup>9</sup> <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20211224-l-union-européenne-s-apprête-à-lever-ses-sanctions-économiques-contre-le-burundi>

<sup>10</sup> Ibidem.

En dépit de nombreux appels basés sur des rapports bien documentés sur les violations des droits de l'homme et l'absence de changement dans les pratiques et d'une réelle ouverture de la part des autorités burundaises, les Etats-Unis et l'Union Européenne ont décidé de prendre une autre voie, vraisemblablement guidés par des intérêts géopolitiques<sup>11</sup>. De façon quelque peu contradictoire, en date du 8 octobre 2021, le Conseil des Droits de l'Homme dans lequel ces Etats ont une grande influence avait pourtant décidé de nommer un Rapporteur spécial sur le Burundi pour surveiller la situation des droits de l'homme au Burundi. Alors que ces décisions de levée de sanctions étaient déjà annoncées, misant sur l'ouverture des autorités burundaises, le Ministre des Affaires étrangères du Burundi a annoncé devant le corps diplomatique réuni à Bujumbura que le rapporteur spécial, dont la nomination est attendue en mars 2022, ne sera pas le bienvenu dans le pays parce que son adoption s'était faite, dit-il, « *au forcing*<sup>12</sup> ».

Au cours de la période sous revue, le pays a été également marqué par la poursuite et l'accélération des travaux de la Commission Vérité et Réconciliation de façon asymétrique. De ce fait, elle est constamment accusée de partialité au regard de l'orientation de ces enquêtes pour avoir concentré ses recherches sur les sites où des Hutus étaient enterrés et ignoré ceux où se trouvaient des victimes tutsi<sup>13</sup>. Elle est passée en force à la dernière phase en procédant à la qualification des crimes commis au Burundi en 1972 et 1973 devant les deux chambres du parlement réunies le 20 décembre 2021. Après avoir adopté les propositions, le Parlement a demandé à l'État du Burundi de reconnaître ces crimes comme un génocide commis contre les Hutus<sup>14</sup>. La CVR a également affirmé dans son rapport qu'à la même époque, des crimes contre l'humanité ont été commis contre certains membres de la communauté tutsie.

Le côté social a été globalement dominé par une nouvelle vague de la pandémie de Covid-19 avec une explosion de cas que les autorités sanitaires situent au début du mois de décembre. La gestion de cette pandémie par les autorités reste catastrophique. Même si des vagues de la pandémie sont observées ailleurs, au Burundi, l'augmentation des cas est due en partie au manque de rigueur dans l'imposition des mesures barrières et à l'absence de volonté politique dans la vaccination, plaçant le Burundi en queue de peloton en termes du taux de vaccination qui était de loin inférieur à 1%<sup>15</sup> avant la fin de l'année. Cela peut s'expliquer en partie par le manque de volonté des dirigeants du pays pour encourager la population à se faire vacciner ; au contraire, ils ont déclaré que les effets secondaires des vaccins n'engageaient nullement le gouvernement, qu'ils incomberaient totalement aux vaccinés.

---

<sup>11</sup> <https://afrique.lalibre.be/66040/burundi-rdcongo-droits-de-lhomme-lambassadeur-americaain-roule-pour-les-terres-rares/>. Pour les Etats-Unis, François Misser a évoqué l'intérêt pour les terres rares du Burundi alors que de nombreuses sources ont parlé de l'embarras de l'UE de voir la Russie et la Chine prendre de plus en plus de l'importance.

<sup>12</sup> <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20211213-le-burundi-refuse-d-accueillir-un-rapporteur-special-de-l-onu-avant-meme-sa-nomination>

<sup>13</sup> <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/burundi-pour-la-commission-verite-les-massacres-de-hutu-en-1972-etaient-un-genocide-20211220>

<sup>14</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/la-cvr-qualifie-les-crimes-de-1972-1973-de-genocide-contre-les-hutus/>

<sup>15</sup> <https://www.dw.com/fr/le-burundi-face-à-une-nouvelle-vague-de-covid-19/a-60235002>

Par rapport au trimestre précédent, le nombre d'atteintes au droit à la vie a presque triplé avec un bilan de 164 personnes tuées, soit à peu près 3 personnes tuées en deux jours. Les disparitions forcées ont également augmenté de 50%, passant de 24 à 36, soit une moyenne de 12 disparitions forcées par mois. Les atteintes à l'intégrité physique restent nombreuses et totalisent 113 cas. Seul le nombre d'arrestations et de détentions arbitraires a baissé. Il totalise 23 cas.

Le détail de ces violations est présenté ci-dessous à l'aide de quelques exemples emblématiques.

## 1. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE

*Le dernier trimestre de l'année 2021 a connu une forte recrudescence du nombre d'atteintes au droit à la vie avec un bilan moyen de trois vies fauchées en deux jours. Aucun changement n'est intervenu pour inverser les tendances lourdes des trimestres, voire des années antérieures. L'impunité reste la règle. En effet comme lors des périodes passées, le phénomène de corps abandonnés par les bourreaux s'est poursuivi. Le théâtre de ce macabre spectacle est demeuré globalement la province de Cibitoke dans les communes de Buganda et Rugombo, près de la rivière Rusizi. Cependant, le phénomène connaît une extension à la commune de Kanyosha de la province de Bujumbura où plusieurs corps ont été retrouvés. Le dénominateur commun étant que les deux provinces sont limitrophes de la ville de Bujumbura, renforçant les soupçons que ces corps y seraient jetés par des agents du Service national de renseignement et pourraient être ceux de nombreuses personnes qui disparaissent sans laisser de traces. De façon constante, lorsque les corps sont retrouvés, l'administration donne l'ordre de les inhumer sans identification et sans enquête. Aussi, malgré de nombreux appels de plusieurs organisations des droits de l'homme aux autorités burundaises de diligenter une enquête sur ces crimes, jusqu'à présent, rien ne semble avoir été entrepris ou si cela a été fait les résultats n'ont pas encore été rendus publics.*

*L'autre tendance emblématique de l'impunité qui règne au Burundi est caractérisée par le nombre élevé d'assassinats ciblés non élucidés. Les circonstances et les responsabilités ne sont jamais établies, laissant les auteurs impunis.*

*Les atteintes au droit à la vie liées aux soupçons de sorcellerie constituent un phénomène qui commence à être persistant et qui inquiète par son ampleur. Ce qui est grave, c'est que les auteurs de ces assassinats ne sont pas poursuivis alors qu'ils peuvent être facilement identifiés. Tout se passe comme s'ils bénéficiaient de la complicité des autorités administratives et policières.*

*Au cours du trimestre sous revu, plusieurs crimes sont imputables à des agents des forces de l'ordre, spécialement des agents du Service national de renseignement, qui après avoir arrêté des personnes, membres du CNL principalement, les ont torturés jusqu'à la mort, en toute impunité.*

*Ces différentes violations sont présentées ci-dessous à l'aide de quelques cas illustratifs.*

## 1.1. LE PHÉNOMÈNE RÉCURRENT DE CORPS ABANDONNÉS ET RETROUVÉS DANS LA NATURE

*En tout 28 corps ont été retrouvés dans la nature dont environ 9 sur 10 dans les communes de Buganda et Rugombo de la province de Cibitoke, le restant ayant été globalement découvert dans la commune de Kanyosha de la province de Bujumbura. En province de Cibitoke, les corps ont été découverts flottants sur la rivière Rusizi ou rejetés par celle-ci sur la berge. Plusieurs corps étaient dans des sacs en plastique, parfois ligotés, amputés et dénudés. Le nombre de victimes liées à ce phénomène représente approximativement le cinquième de l'ensemble des crimes commis pendant le trimestre.*

*Dans les deux communes citées, en seulement 4 jours, soit entre le 14 et le 17 octobre 2021, quatorze (14) corps sans vie d'hommes et de femmes en état de décomposition ont été découverts sur les rives de la rivière Rusizi. Les victimes sont majoritairement des hommes mais trois corps de femmes figurent parmi les dépouilles retrouvées. Plusieurs témoins ont affirmé voir régulièrement des mouvements de véhicules pendant la nuit qu'ils soupçonnent de décharger les corps en différents endroits dans la rivière Rusizi ou ses environs. Cependant, toutes ces zones sont sous le contrôle des miliciens imbonerakure qui y effectuent des rondes pendant la nuit, ce qui les porte à penser qu'ils seraient de connivence avec les bourreaux.*

*Voici quelques exemples illustratifs de ce phénomène.*

Le 14 octobre 2021 vers 10 heures, sur la 6<sup>ème</sup> transversale au pied de la colline Ndava-village de la commune de Buganda en province de Cibitoke, des cultivateurs ont découvert trois corps en décomposition d'hommes non identifiés dans un champ de manioc, à moins d'une cinquantaine de mètres de la rivière Rusizi.

Selon des témoins, les trois corps étaient ligotés, attachés ensemble et emballés dans une même bâche. Les corps ont été immédiatement inhumés sous la supervision du chef de zone de Ndava sur ordre de l'administrateur de la commune de Buganda, Pamphile Hakizimana.

Le 16 octobre 2021, dans la rivière Maragarazi, au pied de la colline de Buhemba, en commune de Kayogoro de la province de Makamba, un corps sans vie en décomposition d'une femme non identifiée a été retrouvé. Selon des sources sur place, le corps de la victime était emballé dans un sac en plastique. Il a été enterré le même jour sur l'ordre de l'administrateur communal de Kayogoro.

Le 31 octobre 2021 vers 9 heures, sur la 3<sup>ème</sup> transversale de la colline de Mparambo II en commune de Rugombo de la province de Cibitoke, des bergers ont découvert quatre corps non identifiés, dont celui d'une femme.

Selon des sources sur place, deux corps d'hommes en tenue de sport et ligotés ensemble et deux autres dont celui d'une femme ont été retrouvés dans un champ de manioc à peu près à 500 mètres de la rivière de Rusizi. L'administrateur communal de Rugombo, Gilbert Manirakiza, a ordonné l'inhumation des corps sans aucune enquête.

Le 19 décembre 2021 vers 8 heures, à la 12<sup>ème</sup> transversale au pied de la colline de Rusiga, en commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke, près de la rivière Rusizi, dans un champ, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert gisant dans une mare de sang.

Selon des témoins de cette découverte macabre, des passants ont aperçu le corps nu de la victime qui gisait dans une flaque de sang encore frais et présentant plusieurs blessures béantes dues aux coups de couteaux et de gourdins reçus sur tout le corps.

Selon ces témoins, alors que l'identité de la victime et des auteurs du crime de même que ses circonstances de sa mort n'avaient pas encore été déterminées, le chef de zone de Cibitoke, envoyé par l'administrateur communal, a ordonné à des miliciens Imbonerakure du parti au pouvoir, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), venus avec lui d'enterrer immédiatement le corps. D'après les informations recueillies, des habitants de la localité soupçonnent le responsable provincial du Service national de renseignement (SNR) en province de Cibitoke d'avoir une responsabilité dans l'assassinat de cet homme pour avoir vu son véhicule et quatre policiers à bord faire des mouvements suspects à l'endroit de la découverte du corps avant de repartir en trombe après un laps de temps.

## 1.2. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE LIÉES À DES SOUPÇONS DE SORCELLERIE

*Au cours de la période sous revue, six personnes, des hommes et des femmes surtout âgées, ont été tuées en raison de soupçons de sorcellerie à leur égard dans leur voisinage. La récurrence de ces crimes ne cesse de prendre de l'ampleur dans tout le pays sans que les autorités prennent des mesures qui s'imposent pour y mettre fin. Pourtant, les auteurs de ces forfaits sont des personnes du voisinage faciles à identifier car, souvent, ces lynchages sont faits par une foule de personnes, sous forme de justice populaire, parfois même des mobilisations de fonds sont effectuées pour l'assassinat des personnes stigmatisées. Ce type d'accusations peut cacher d'autres mobiles pouvant être d'ordre politique ou liés à des conflits personnels, notamment des litiges fonciers. L'absence d'actions suivies et énergiques des autorités pour contrer ces exécutions sommaires équivaut à une forme de soutien qui ne peut qu'encourager la répétition et la multiplication de tels crimes.*

*Voici quelques exemples pour illustrer ces faits.*

Le 8 octobre 2021, sur la colline de Kiderege en commune de Nyanza-Lac de la province de Makamba, une fille prénommée Francine est morte d'une maladie qui s'était déclarée quelques jours plus tôt. Mais les membres de sa famille ont cru à un ensorcellement par un homme du voisinage.

Selon des sources sur place, Francine aurait révélé lors de son agonie qu'elle avait été ensorcelée par son voisin prénommé Stéphane qui aurait prédit sa mort probable avant la célébration de son mariage prévu pour le 16 octobre. C'est ainsi qu'après son décès, en guise de représailles, les voisins ont lancé des pierres sur Stéphane et son épouse avant de mettre le feu à leur maison. Stéphane a succombé à ses blessures le lendemain.

Dans la nuit de jeudi 25 novembre 2021 vers 19 h 30 min, sur la colline de Gakerekwa en commune de Mabayi de la province de Cibitoke, un homme qui était connu sous le nom de Jean Rudakemwa, âgé de plus de 70 ans, a été assassiné par des individus inconnus alors qu'il rentrait chez lui après avoir clôturé sa journée de travail à son kiosque commercial.

Selon des sources locales, Jean Rudakemwa aurait été tué sur base de suspicions de sorcellerie. Quelques jours auparavant, il avait échappé de justesse à la mort suite à une attaque d'une personne non identifiée, armée d'un fusil, qui voulait l'assassiner.



Dans la nuit de mardi 14 décembre 2021, sur la colline de Nyabikaranga en commune et province de Kayanza, une femme âgée de 80 ans connue sous le nom de Félicité Ndudo a succombé à ses blessures après avoir été lapidée dans l'après-midi du même jour par une population enragée.

Selon des témoins, Félicité Ndudo a été attaquée à coups de pierres par une foule de gens qui l'accusaient de sorcellerie après qu'elle a été trouvée au domicile de son voisin prénommé Jean-Marie avec un sachet contenant quelques objets qu'ils ont pris comme des grigris.

D'après les mêmes sources, la police et l'administration locale sont intervenues tardivement et ont retrouvé la victime dans un précipice recouverte de pierres et mottes de terre avant de l'évacuer vers une structure de santé proche où elle est morte quelques heures plus tard.

### 1.3. ASSASSINATS CIBLÉS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIÉS

*L'autre marque récurrente de l'impunité qui gangrène le Burundi est le nombre élevé d'atteintes au droit à la vie de personnes bien connues, ciblées, mais dont les auteurs ne sont pas identifiés, permettant au bourreau de bénéficier d'une impunité totale et de l'encouragement pour récidiver. Au cours de la période sous revue, 25 assassinats de ce genre ont été rapportés dont les victimes sont aussi bien des hommes que des filles et des femmes. Alors que les mobiles de ces assassinats peuvent être collectés dans le voisinage des victimes, il est difficile de comprendre les raisons de l'absence d'enquêtes ou de leur non-aboutissement. De plus en plus, des assassinats rapportés sont vraisemblablement simulés en suicide par pendaison.*

*Voici quelques exemples illustratifs.*

Le 10 octobre 2021, sur la colline de Busangana de la commune de Bukeye, en province de Muramvya, deux militaires du 110<sup>ème</sup> Bataillon Renfort basé à Bugarama, à savoir le commandant du Bataillon, Lieutenant-colonel Jean-Marie Nkurunziza alias Matwi (matricule SS1300), un officier de la 34<sup>ème</sup> promotion de l'Institut Supérieur des Cadres Militaires (ISCAM), et son agent de transmission, Caporal Fidèle Ndayitwayeko, sont morts par balles tirées par des individus non encore identifiés embusqués dans la forêt de Teza.

Selon des sources sur place, le Lieutenant-colonel Jean-Marie Nkurunziza, originaire de la colline de Murago de la commune de Ndava, en province de Mwaro, a succombé à ses blessures à l'hôpital de Giko à Bukeye où il avait été évacué tandis que le Caporal Fidèle Ndayitwayeko, natif de la commune de Kibago en province de Makamba, est mort sur-le-champ. Les circonstances et les responsabilités de ces deux assassinats n'ont pas encore été élucidées.

Le 23 novembre 2021, sur la colline de Mparambo I de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke, le corps sans vie en décomposition de Christian Ndayiziga a été découvert par des pêcheurs tout près de la rivière Rusizi.

Selon des témoins, le corps de Christian Ndayiziga présentait des plaies vraisemblablement faites par des coups de machette.

Les mêmes sources ont déclaré que Christian Ndayiziga avait disparu depuis vendredi 19 novembre 2021 après avoir répondu à un appel téléphone d'un individu qui l'invitait à

recupérer son colis en provenance de la République Démocratique du Congo. L'administrateur communal de Rugombo a ordonné l'enterrement du corps de la victime sans l'ouverture d'une enquête pour identifier les auteurs de son assassinat.

Dans la soirée de samedi 27 novembre 2021 vers 18 heures, sur la colline de Mugitega de la zone et commune de Bugendana, en province de Gitega, le corps sans vie d'un jeune homme de 27 ans qui était connu sous le nom de Jean-Marie Ndhokubwayo a été retrouvé pendu avec une corde sur la charpente d'une maison en construction.

Selon des témoins de la découverte, le corps de Jean-Marie Ndhokubwayo, fils de François Baryungure et de Consolate Ntakarutimana résidant sur la même colline, était suspendu sur une corde, les pieds posés sur terre, ce qui laisse penser à un simulacre de suicide pour dissimuler un assassinat. Les habitants de la localité ont émis l'hypothèse que ce jeune homme aurait été tué ailleurs et que ses bourreaux auraient amené son corps pour simuler un suicide.

Les mêmes sources ont précisé que le mobile et les circonstances de cet assassinat n'ont pas été élucidés.

Le 3 décembre 2021 vers 19 h 30 min, au quartier Mahoro situé sur la colline de Bibate, au chef-lieu de la commune de Rutovu, en province de Bururi, Pélagie Rugoke (57 ans), secrétaire au Lycée de Rutovu, a été assassinée par balles par des criminels non identifiés.

Selon des témoins, Pélagie Rugoke, originaire de la commune de Kigamba en province de Cankuzo, était dans sa boutique où elle vendait des produits de la Brarudi (Brasseries et limonaderies du Burundi) au moment où elle a été attaquée par des hommes armés de fusils qui lui ont tiré dessus à bout portant la tuant sur-le-champ.

Les mêmes sources affirment que les assassins n'ont emporté que les deux téléphones portables de la victime avant de s'enfuir.

Dans la nuit de vendredi 17 décembre 2021 vers 21 h 30 min, sur la colline de Muzingi en commune de Gashoho de la province de Muyinga, une femme connue sous le nom de Jeanine Kabagabirwa et sa fillette dont le nom n'a pas été révélé ont été assassinées à la machette par des malfaiteurs encore non identifiés.

Selon des sources locales, les bourreaux ont trouvé les deux victimes dans leur maison et les ont tuées avant de prendre la fuite. Le mobile de ce double meurtre et ses auteurs ne sont pas encore connus.

#### 1.4. DES ATTEINTES AU DROIT À LA VIE DONT LES AUTEURS PRÉSUMÉS ONT ÉTÉ POURSUIVIS

*Au cours de la période couverte, les atteintes au droit à la vie dont les auteurs ont été arrêtés sont encore moins nombreuses que lors des périodes antérieures. Elles sont uniquement au nombre de 3, constituées presque essentiellement de crimes commis dans la sphère familiale. Dans un autre cas, l'auteur lui-même est passé aux aveux. Voici les trois cas rapportés.*

Dans la nuit de samedi 9 octobre 2021 vers 22 heures, au centre de santé de Nyagatovu situé en commune de Tangara de la province de Ngozi, André Seruganda, âgé de 70 ans, a été assassiné à coups de poignard planté dans sa gorge alors qu'il était sur son lit de malade.

Selon des témoins, André Seruganda, originaire de la colline de Mashitsi dans la même commune de Tangara, avait d'abord été grièvement blessé sur sa colline natale par un certain Rémégie Nyabenda puis évacué vers le centre de santé de Nyagatovu où il l'a retrouvé pour l'achever. La victime était soupçonnée par l'entourage de pratiquer la sorcellerie.

Les mêmes sources ont précisé que l'auteur de ce forfait a avoué après avoir été arrêté par la police et affirmé avoir agi pour venger sa sœur qui venait de mourir foudroyée.

Dans la soirée de mercredi 27 octobre 2021, sur la colline de Gitumba, en commune de Mugina de la province de Cibitoke, Gloriose Zayina (40 ans) a été tuée.

Selon les informations reçues, Gloriose Zayina aurait été tuée par son mari Cyprien Nyandwi (46 ans) en cours de route en provenance d'un bistrot proche de leur domicile. Après une dispute qui a éclaté entre les époux, le mari a roué sa femme de plusieurs coups de pieds au niveau de l'abdomen dont elle a succombé sur-le-champ. Les mêmes sources ont précisé que le meurtrier a été arrêté par la police pour enquête.

Dans la matinée de mercredi 10 novembre 2021 vers 9 heures, sur la colline de Butihinda de la commune de Gitobe, en province de Kirundo, une jeune fille de 12 ans nommée Géraldine Niyonsenga a été tuée.

Selon des témoignages directs, la victime a succombé à des coups et blessures qui lui ont été infligés par son oncle Bonaventure Miburo qui l'accusait d'avoir endommagé son champ de haricots. Les mêmes sources ont précisé que l'auteur a été arrêté par la police pour enquête.

### 1.5. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE IMPUTABLES À DES AGENTS DES FORCES DE L'ORDRE

*En tout, huit atteintes au droit à la vie ont été imputées à des agents des forces de l'ordre dont une est attribuée à un militaire, agissant seul. Quatre autres sont attribuées à des policiers et perpétrées sous le couvert de leurs tâches de maintien de l'ordre mais ont toutes les caractéristiques d'une exécution sommaire car ayant exécuté des personnes inoffensives. Dans trois des cas, les atteintes au droit à la vie sont imputables à des agents du SNR qui après avoir arrêté les victimes, dont deux sont des membres du CNL, les ont torturées jusqu'à la mort. Certains de ces cas ont défrayé la chronique comme celui d'Augustin Matata et Gérard Bukuru. Tous ces crimes sont restés impunis. En voici quelques exemples.*

Dans la matinée de dimanche 24 octobre 2021, sur la colline de Jimbi dans la commune et province de Gitega, le corps sans vie d'un jeune homme vendeur d'habits au marché central de Gitega qui était connu sous le nom de Gérard Bukuru, âgé de 28 ans, a été retrouvé dans une petite brousse.

Selon des témoins oculaires, Gérard Bukuru avait d'abord été légèrement blessé au niveau des pieds avec 6 autres personnes dans une explosion de grenade lancée la veille par une personne non identifiée vers 20 h 30 min dans un restaurant sis à la 2<sup>ème</sup> avenue n° 32 au quartier de Nyamugari (communément appelé Quartier Swahili) de la ville de Gitega et s'était lui-même rendu au centre de santé Notre Dame d'Afrique pour des soins. Quelques minutes plus tard, son employeur et beau-frère, Prosper Niyonizigiye, s'était déplacé pour le voir à ce centre de santé. A ce moment même, le responsable provincial du Service national de renseignement (SNR) à Gitega, l'OPC1 Zabulon Mfuranzima (OPN 0864 de la matricule),

en présence du Commissaire provincial de la police à Gitega, l'OPC1 Évariste Habogorimana (OPN 1251), a enlevé les deux hommes et les a embarqués à bord de sa camionnette de service immatriculée E0524A vers une destination inconnue.

Le lendemain matin, le corps de Gérard Bukuru, la tête fracassée par balles avec une cartouche à côté, a été retrouvé dans une petite brousse sur la colline de Jimbi, à 8 kilomètres du centre-ville de Gitega. Son beau-frère Prosper Niyonizigiye, embarqué dans le même véhicule, est porté disparu depuis leur enlèvement.

Malgré le fait que les deux hommes aient été enlevés en présence de nombreux témoins, aucune action n'a été entreprise pour poursuivre l'auteur de cette disparition forcée. Les autorités policières et judiciaires devraient sans tarder enclencher une enquête afin de découvrir les auteurs de ces crimes et en déterminer les circonstances.

Dans la matinée de mercredi 10 novembre 2021, dans la localité appelée « Kumateka » de la commune de Matongo, en province de Kayanza, à la lisière de la forêt de la Kibira, trois jeunes hommes non identifiés ont été tués par des policiers et militaires.

Selon des sources locales, la police et l'administration locale ont présenté ces hommes comme des terroristes qui étaient au nombre de quatre dont l'un d'eux a fait exploser une grenade qui a blessé le chef de zone de Ruganza et un policier, tandis qu'un autre a été capturé vivant.

Dans l'après-midi de mercredi 15 décembre 2021, Augustin Matata, trésorier du parti CNL (Congrès national pour la liberté) en commune d'Isale de la province de Bujumbura, est décédé à la Clinique Prince Louis Rwagasore des suites d'actes atroces de torture présumés subis au Service national de renseignement (SNR), après avoir été hospitalisé la semaine précédente audit hôpital situé dans la ville de Bujumbura. Un mois avant sa mort, soit le 16 novembre 2021, il avait été violemment enlevé et torturé sur la 6<sup>ème</sup> transversale de la colline et zone de Buringa, en commune et province de Bubanza par l'OPC1 Venant Miburo, le responsable provincial du SNR à Bubanza, accompagné de policiers, et avait embarqué la victime manu militari à bord d'un véhicule double cabine de couleur blanche immatriculé E0540A du SNR vers une destination inconnue.

Selon des sources proches de la famille, celle-ci n'a pas été autorisée à lui rendre visite durant toute la durée de son hospitalisation où il était dans le coma et sa chambre d'hôpital était sous la garde des policiers. Par ailleurs, à part que le SNR a refusé à la famille de la victime l'accès à la dépouille mortelle, elle n'avait été informée ni du lieu de sa détention ni des infractions qui étaient à sa charge.

Dans la nuit de vendredi 3 décembre 2021, Innocent Barutwanayo, un autre militant du parti Congrès national pour la liberté (CNL) en commune de Matongo de la province de Kayanza, est décédé des suites d'actes atroces de torture présumés, subis au SNR quelques jours avant son transfert à la Clinique Prince Louis Rwagasore.

Selon des sources locales, le 16 novembre 2021, un peu plus de deux semaines avant sa mort, Innocent Barutwanayo avait été arrêté à son domicile situé sur la colline de Kivumu de la commune de Matongo, en province de Kayanza, par un OPJ (officier de police judiciaire) prénommé Gilbert, accompagné de James Niyitunga (président de la ligue des jeunes Imbonerakure en commune de Matongo) et du chef de colline et des Imbonerakure sur la même colline. Après une séance de fouille-perquisition opérée à son domicile d'Innocent

Barutwanayo, l'OPJ lui a intimé l'ordre de les suivre après lui avoir annoncé qu'il était interpellé dans le cadre d'une enquête pour suspicion de collaboration avec des bandes armées, bien qu'aucun objet compromettant n'eût été trouvé. Il a passé sa première nuit au cachot du commissariat communal de la police à Matongo avant d'y être extirpé le lendemain par le responsable provincial de renseignement à Kayanza, OPC2 Léonard Ngendakumana (OPN 1266 de la matricule), qui l'a conduit à son bureau pour des séances de torture atroce. Selon des témoins, Innocent Barutwanayo avait été violemment battu à l'aide du fer à béton et du fil de fer pour lui extorquer les aveux sur sa prétendue collaboration avec des assaillants et son refus d'adhérer au parti CNDD-FDD.

Après quatre jours de torture, Innocent Barutwanayo avait été évacué le 20 novembre dans un état très critique à l'hôpital de Kayanza d'où il sera transféré le 26 novembre sans avoir été guéri au Quartier général du SNR à Bujumbura pour d'autres séances de torture. En date du 4 décembre 2021, la famille de la victime a appris la mauvaise nouvelle de sa mort de la part de l'administratrice de la commune de Matongo, Alice Nsabiyumva, qui lui demandait d'aller récupérer le corps à Bujumbura.

#### 1.6. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE IMPUTABLES À DES ÉLÉMENTS DE LA MILICE IMBONERAKURE

*Forts de l'impunité qui les protègent, les imbonerakure, agissant en groupe ou de façon isolée, ont fini par croire que tout leur est permis, ce qui, dans certaines circonstances, les conduit à commettre l'irréparable. Voici quelques exemples de crimes attribués à ces miliciens.*

Dans la soirée de samedi 30 octobre 2021, sur la colline de Gahongore à 5 kilomètres du centre-ville de la province de Bubanza, un groupe d'Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD a assassiné un individu non encore identifié et l'a enterré à la va-vite dans un cimetière.

Selon le témoignage d'un passant qui a assisté à cette scène macabre et identifié un des Imbonerakure connu sous le nom de Dieudonné Hakiza, les auteurs du crime ont d'abord ligoté la victime et l'ont ensuite rouée de coups jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ils ont ensuite traîné le corps dans le cimetière pour l'enterrer dans un trou peu profond creusé à la sauvette et sont repartis sans se rendre compte qu'ils avaient également endommagé un tuyau de conduite d'eau de la Régie de production et de distribution d'eau et d'électricité du Burundi (REGIDESO) captée dans la vallée de Kivoga, alimentant le village de Kagwema en commune de Gihanga de la même province, ce qui a provoqué une « inondation ». Ceci a eu pour effet de déterrer le corps qu'ils avaient enterré et d'endommager les tombes avoisinantes. La même source précise que les Imbonerakure, auteurs de l'assassinat, ont attendu la nuit du lendemain, vers 21 heures, pour récupérer le corps et l'ensevelir dans une autre fosse dans le même cimetière.

Le 19 novembre 2021, sur la sous-colline de Rubwika-Kagundu en commune et province de Bubanza, le corps sans vie d'une jeune fille de 19 ans connue sous le nom de Libéline Kamikazi a été découvert après 3 jours de disparition.

Selon des témoins, le corps en décomposition de la jeune fille a été déterré alors qu'il avait été enseveli à la hâte par un Imbonerakure nommé Marc Ndayisenga, un homme marié et père de 3 enfants, dont elle était enceinte et la famille de la victime lui avait exigé de la

prendre en charge, ce qu'il avait accepté. Le corps a été dignement enterré par les membres de la famille appuyés par des agents de la Croix Rouge et de la police de la protection civile

Selon les mêmes sources, le 16 novembre 2021, cet Imbonerakure avait proposé à la victime de la conduire à un centre de santé pour une consultation prénatale, mais ses proches ne l'avaient plus revue. Depuis ce jour, Ndayisenga, le présumé auteur, est en cavale.

Dans la nuit de lundi 29 novembre 2021 vers 20 heures, sur colline de Rubuga en commune de Bugabira de la province de Kirundo, un jeune militant du parti UPRONA (Union pour le Progrès National) qui était connu sous le nom de Jean Pierre Ndayishimiye alias Mukristu a été assassiné par quatre militants du parti CNDD-FDD.

Selon des sources locales, le jeune homme a été tué par quatre veilleurs de l'Ecole fondamentale (ECOFO) de Rubuga qui lui avaient tendu une embuscade et l'ont attaqué à coups de machettes alors qu'il rentrait chez lui, de retour d'un bistrot de la localité. Les mêmes sources ont révélé que le corps de la victime a été déplacé par les bourreaux pour l'allonger devant la porte du stock de vivres de la cantine scolaire de l'ECOFO de Rubuga afin de simuler une tentative de vol et ainsi brouiller les pistes de la recherche des mobiles et des circonstances du crime.

Par la suite, tous les quatre veilleurs et militants du CNDD-FDD ont été arrêtés et détenus pour des raisons d'enquête au cachot du commissariat communal de la police à Bugabira et l'un des présumés auteurs du crime a avoué avoir tué Jean Pierre Ndayishimiye à coups de machette.

## 2. ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

*Les enlèvements suivis de risques de disparitions forcées ont augmenté de 50% par rapport au trimestre précédent et en dépit des discours du Président de la République fustigeant ce type de pratiques. D'après tous les faisceaux d'indices disponibles, dont le modus operandi, les auteurs présumés de ces forfaits sont des agents du SNR et de la police nationale et de temps en temps des miliciens imbonerakure agissant seuls ou de connivence avec ces premiers. Alors que certains responsables et agents ont agi à visage découvert, au vu et au su de tous, et en tenue militaire ou policière, d'autres ont opéré dissimulés, enlevant les victimes et les embarquant dans des véhicules aux vitres teintées, voitures ou pickup pour les conduire vers des destinations inconnues. Car après l'arrestation, les recherches des familles sont restées vaines.*

*Les personnes qui ont été les plus visées sont en première lieu des membres du CNL puis des ex-FAB. Au vu de ces profils, il devient évident que la plupart de ces actes sont politiquement motivés et constituent potentiellement des disparitions forcées. Cette présomption est renforcée par le fait que de manière systématique, les familles des victimes ne reçoivent aucune communication ni sur le sort des leurs ni sur leur lieu de détention, le tout en violation des règles du code de procédure pénale en vigueur au Burundi et des instruments internationaux de protection des droits de l'homme auxquels il est partie. Cela accroît la peur que de telles arrestations arbitraires et enlèvements constituent le prélude à d'autres violations de droits humains telles que la torture et la disparition forcée.*

## 2.1. ENLÈVEMENTS ATTRIBUÉS À DES AGENTS DU SNR

*Au regard des profils des personnes enlevés par des responsables et agents du SNR, il apparaît clairement que ces actes sont mus par des mobiles d'ordre politique ou sécuritaire. Les personnes enlevées sont principalement des membres du CNL et des éléments des ex-FAB ou alors d'autres personnes supposées représenter une menace politique pour le pouvoir. Dans un cas, un jeune élève a été arrêté et interrogé sur ses communications puis trois membres de sa famille dont le père et l'oncle, tous des ex- FAB. Béatrice Nyamoya, sœur de François Nyamoya, Secrétaire Général du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD), un parti d'opposition, a été arrêtée à sa descente d'avion à l'aéroport de Bujumbura et détenue illégalement dans les geôles du SNR à Bujumbura. Suite à une pression multiforme émanant notamment des organisations nationales et internationales, elle a été relâchée après six jours. Un fait rarissime car, pour l'immense majorité des cas, l'enlèvement par des agents du SNR est devenu synonyme de disparition forcée.*

*Voici quelques cas illustratifs.*

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021 vers 10 heures, devant le bureau communal de Mugina, en province de Cibitoke, l'OPC1 Ahmed Nabil Sindayigaya (OPN 0916 de la matricule), responsable provincial du Service national de renseignement (SNR) dans cette province de Cibitoke, a enlevé Désiré Ndayishimiye, le chef de la colline Luberizi.

D'après les témoignages reçus, M. Désiré Ndayishimiye a été appelé au téléphone par l'administratrice de la commune de Mugina, Madame Julienne Ndayihaya, pour participer à une réunion de service et, dès qu'il est arrivé, elle lui a enjoint l'ordre de ne pas quitter son bureau. Après quelques minutes, le responsable provincial du SNR est venu puis l'a embarqué à bord de son véhicule de service pour une destination inconnue, sans aucune communication sur le motif de son arrestation.

Désiré Ndayishimiye aurait été arrêté pour avoir feint d'adhérer au parti CNDD-FDD alors qu'en réalité il continuait à soutenir l'idéologie de son parti d'origine, le Congrès national pour la liberté (CNL).

Les risques de disparition forcée de Désiré Ndayishimiye sont énormes surtout que le responsable du SNR à Cibitoke, OPC1 Ahmed Nabil Sindayigaya, qui a été vu par de nombreux témoins emmener la victime dans son véhicule, a nié être au courant de l'enlèvement de ce chef collinaire.

Toujours en province de Cibitoke, le 1<sup>er</sup> novembre 2021 vers 17 h 30 min, sur la colline de Mparambo I, en commune de Rugombo, un membre du parti CNL, connu sous le nom d'Abdoul Ndayishimiye alias Sheik, a été enlevé à son domicile sis à la sous-colline de Rubuye par le responsable provincial du Service national de renseignement (SNR) et a été conduit à une destination inconnue.

Selon des témoins, sous une pluie battante, des individus dont des jeunes Imbonerakure sont venus à bord du véhicule Toyota Hilux double cabine immatriculé D3984A du responsable provincial de renseignement à Cibitoke, l'OPC1 Ahmed Nabil Sindayigaya (OPN 0916 de la matricule) et se sont introduits au domicile d'Abdoul Sindayigaya, l'ont ligoté puis l'ont embarqué à bord de ce véhicule vers une destination inconnue.

Avant cet incident, Abdoul Sindayigaya avait reçu de nombreux menaces et avertissements le prévenant des ennuis possibles s'il ne quittait pas le CNL pour intégrer le CNDD-FDD. Ces informations viennent étayer le fait que cet enlèvement serait dû par des mobiles politiques.

Le 17 novembre 2021 vers 8 heures et demie, un cadre du parti CNL connu sous le nom de Mathias Ruramusura et en même temps enseignant au Centre de formation et de perfectionnement professionnel (CFPP) de Nyakabiga en mairie de Bujumbura a été enlevé à son domicile par un agent du SNR appelé Joseph Mathias Niyonzima alias Kazungu et conduit vers une destination inconnue.

## 2.2. ENLÈVEMENTS IMPUTABLES À DES AGENTS DE LA POLICE NATIONALE

*Les enlèvements opérés par des agents de la police visent les mêmes cibles, et suivent généralement le même modus operandi que ceux des agents du SNR, en utilisant des véhicules aux vitres teintées, sans communiquer à la victime le motif de l'arrestation, sans mandat et souvent avec violence. Dans les cas rapportés au cours de la période sous revue, les agents de la police se sont illustrés à maintes reprises par l'extraction des victimes des lieux de détention pour les conduire vers des destinations inconnues.*

*Quelques exemples sont présentés ci-dessous.*

Depuis le 19 octobre 2021, en commune de Kiganda de la province de Muramvya, un membre du parti Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD), connu sous le nom de Christophe Ndayiragije, est porté disparu après avoir été enlevé du cachot de la police.

Selon des sources sur place, Christophe Ndayiragije (43 ans) avait d'abord été arrêté sans mandat à son domicile situé au chef-lieu de la commune de Kiganda par des agents de la police, en compagnie de jeunes Imbonerakure. Le jour de son arrestation, il avait été auditionné par un OPJ (officier de police judiciaire) du commissariat communal de la police à Kiganda et placé en garde à vue pendant deux jours au cachot avant d'y être extrait pour être transféré vers un endroit inconnu.

Les mêmes sources ont précisé que M. Christophe Ndayiragije avait bénéficié de la grâce présidentielle, et avait été libéré en avril 2021 de la prison centrale de Bujumbura. Il était accusé « d'avoir participé à mouvement insurrectionnel » lié aux manifestations contre le 3<sup>ème</sup> mandat de feu Pierre Nkurunziza en 2015.

Le 8 novembre 2021 vers 13 heures, au centre-ville de Bujumbura en zone de Rohero, à l'avenue de l'ONU, près de l'hôpital appelé « Chez Binagana », Innocent Girukwigomba, un ancien OPJ (Officier de police judiciaire) au poste de police de Musaga en mairie de Bujumbura, a été brutalement enlevé, par des hommes en uniforme de police à bord d'une voiture Toyota TI immatriculée IA 3077 qui l'ont embarqué vers une destination inconnue.

Selon les témoignages reçus, le Brigadier Innocent Girukwigomba issu de l'ex-FAB (Forces Armées Burundaises) et natif de la commune de Buraza en province de Gitega se rendait à un rendez-vous avec une personne qui l'avait appelé au téléphone pour se rencontrer au même endroit où il a été enlevé.

Quelques années auparavant, le 14 septembre 2016, Innocent Girukwigomba avait été déjà enlevé par des inconnus, alors qu'il était encore en fonction, pour se retrouver dans la prison



centrale de Ngozi d'où il venait d'être libéré au mois d'avril dernier dans le cadre de la mesure de grâce présidentielle décrétée en mars 2021.

### 2.3. ENLÈVEMENTS PERPÉTRÉS PAR DES INDIVIDUS NON IDENTIFIÉS

*De nombreux enlèvements sont opérés par des individus non identifiés agissant dans un total anonymat. Leurs cibles sont les mêmes que dans les cas précédents. Parfois, ces personnes sont armées, en tenue civile ou portent tous des uniformes de la police ou de l'armée, ou un mélange des deux. Quelquefois, ces enlèvements ont été menés près des positions de la police qui ont laissé faire. Les ravisseurs utilisent également des véhicules aux vitres teintées. L'absence d'enquête sur ces forfaits et les modes opératoires utilisés laissent penser qu'il s'agit d'individus protégés qui ne peuvent être que des agents bien mandatés par les différents services de renseignement caractérisés par leur omnipotence et l'impunité qui en découle.*

*Voici quelques exemples pour illustrer ces faits.*

Dans la nuit du 12 au 13 octobre 2021 vers 2 heures du matin, sur la colline de Muhuzu en commune de Muhuta, dans la province de Rumonge, Alexis Nimubona, deux de ses fils et leur employé de maison ont été enlevés par des hommes non identifiés en uniforme militaire de l'armée burundaise et les ont embarqués à bord d'une camionnette sans plaque d'immatriculation.

Selon des sources sur place, les ravisseurs ont obligé le chef du ménage, Alexis Nimubona, d'ouvrir la porte de sa maison et ont immédiatement sauté sur lui, sur ses deux fils ainsi que sur leur employé et les ont jetés dans la camionnette avant de repartir en trombe. Les mêmes sources ont révélé qu'en cours de route, les mêmes militaires ont kidnappé une autre personne dont l'identité reste inconnue et que le véhicule a pris la direction de la capitale économique Bujumbura.

Depuis le 23 octobre 2021 vers 18 h 30 min, au chef-lieu de la commune de Mbuye en province de Muramvya, Rémy Niyonsaba, un enseignant à l'école fondamentale de Ruhanza située dans la commune de Giheta de la province de Gitega a été enlevé par des hommes en tenue militaire et policière et l'ont embarqué manu militari à bord d'un véhicule double cabine aux vitres teintées vers une destination inconnue.

D'après les témoignages obtenus, les ravisseurs de Rémy Niyonsaba, un militant du parti CNL, se trouvaient tout près du bureau communal de Mbuye. Par la suite, les proches de la victime ont affirmé l'avoir cherché dans tous les cachots en provinces de Gitega et Muramvya et même dans ceux de la capitale économique Bujumbura, en vain.

Ce qui est inquiétant, c'est qu'il s'agit d'un deuxième enlèvement de Rémy Niyonsaba, le premier ayant eu lieu le 29 septembre 2020 vers 14 heures non loin du Lycée communal de Giheta, à l'endroit appelé « Kukirato », lorsqu'il avait été kidnappé par des hommes armés en tenue policière qui l'avaient embarqué à bord d'une voiture Toyota Carina de type TI de couleur noire. Il s'était par la suite retrouvé à la prison centrale de Bujumbura avant de recouvrer sa liberté en juin 2021 après avoir passé dix mois en détention arbitraire.

Dans la journée de jeudi 30 décembre 2021, à l'avenue de l'Amitié de la zone de Rohero, en commune Mukaza de la mairie de Bujumbura, Isaac Bamporubusa (militaire des anciennes

Forces armées burundaises [FAB]), âgé de 40 ans, a été enlevé par des hommes non identifiés qui l'ont placé à bord d'un pick-up et conduit vers une destination inconnue.

Selon des témoins, Isaac Bamporubusa (connu dans l'armée comme Gédéon Karikurubu alias Tango) venait de rentrer du Rwanda le 15 décembre 2021 où il s'était réfugié depuis 2017 suite à plusieurs menaces de la part de ses collègues. Il était alors le chauffeur de l'ancien ministre de la défense nationale, Emmanuel Ntahomvukiye.

### 3. ATTEINTES AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

*En tout 113 atteintes à l'intégrité physique ont été rapportées au cours de la période couverte. On distingue trois catégories principales d'atteintes au droit à l'intégrité physique: celles vraisemblablement à caractère politique imputées à des éléments de la milice imbonerakure contre des membres du CNL, ensuite celles liées à la violence conjugale puis des atteintes consécutives à l'explosion accidentelle ou intentionnelle de grenades. D'autres atteintes sont dues à des motifs variables interpersonnels ou n'ont pas été clairement identifiées. Parmi ceux-là figure un cas emblématique de l'impunité et des dysfonctionnements caractéristiques du Burundi où des policiers s'en sont pris à un juge et l'ont malmené et roué de coups alors qu'il avait, à leur demande, montré sa carte de service. Quelques exemples sont présentés pour illustrer ces catégories.*

#### 3.1. ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DES MEMBRES DU CNL PAR DES MILIENS IMBONERAKURE

*Deux cas ont été rapportés où les victimes, toutes membres du CNL, et les agresseurs comme des membres de la milice imbonerakure, ont été clairement identifiés. En dépit du degré élevé des violences perpétrées contre les victimes qui les ont plongées dans un état critique, aucun des agresseurs n'a été poursuivi pour ses actes.*

Dans l'après-midi de mercredi 27 octobre 2021 vers 16 heures, sur la colline de Yaranda dans la commune et province de Kirundo, un membre du parti CNL connu sous le nom d'Alexis Rutayisire, âgé de 31 ans, a été grièvement blessé par un groupe d'Imbonerakure dirigé par un certain Jean-Bosco Kanyeshamba.

Selon des sources locales, alors qu'il rentrait chez lui, Alexis Rutayisire a été violemment attaqué à coups de gourdins par ces Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, qui l'accusaient d'avoir refusé d'adhérer à leur parti. Les mêmes témoins ont précisé que la victime a été évacuée en état critique au centre de santé de Kigozi avant d'être référé à l'hôpital de Kirundo où elle a été hospitalisée.

Le 17 novembre 2021 vers 5 heures, sur la colline de Ruyobera de la commune de Muhuta, en province de Bujumbura, un militant du parti CNL connu sous le nom de Bahufise (65 ans) a été violemment battu à coups de gourdins par des Imbonerakure.

Selon des témoins présents, le sexagénaire se rendait à ses activités champêtres lorsqu'il est tombé sur un groupe de jeunes Imbonerakure armés de gourdins en forme de fusils qui venaient de terminer leur séance d'entraînement paramilitaire. Ces Imbonerakure dirigés par le prénommé Vital alias Muyeyeto et parmi lesquels certains ont pu être identifiés comme Côme Ndayiragije, Busama et un certain Célestin, ont battu le vieil homme et l'ont

transpercé avec une lance, avant de partir. La victime a été évacuée vers le centre de santé de Muhuta pour des soins en urgence et y a été hospitalisée.

### 3.2. ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE SUITE À DES VIOLENCES CONJUGALES

*Deux cas de violence conjugale ont été rapportés. Les auteurs présumés des violences ont été poursuivis.*

Le 8 novembre 2021, sur la colline de Nyarubera, en commune et province de Rutana, une femme connue sous le nom de Claudine Nemerimana (28 ans) a été battue à coups de gourdin par son mari Elias Minani (34 ans). Selon des sources locales, la victime a été admise à l'hôpital de Rutana tandis que son mari a été arrêté par la police et détenu au commissariat de police à Rutana. Les mêmes sources précisent qu'Elias Minani a battu sa femme pour lui avoir refusé de vendre la propriété familiale.

Le 25 décembre 2021, au quartier de Kanyenkoko, en commune et province de Rumonge, une femme connue sous le nom de Penina Nshimirimana, âgée de 25 ans, a été grièvement blessée à coups de poignard par son ex-concubin, Jackson Bigirimana.

Selon des sources locales, la victime a reçu quatre coups de poignard au niveau des côtes, du ventre et de la tête et a été évacuée à l'hôpital de Rumonge dans un état critique tandis que le présumé auteur a été immédiatement arrêté par la police et conduit au commissariat de la police à Rumonge pour une enquête.

### 3.3. ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE PROVOQUÉES PAR L'EXPLOSION DE GRENADES

*Les cas rapportés illustrent la gravité et l'ampleur de la prolifération des armes légères avec la possibilité qu'un élève mineur puisse se rendre à l'école avec des grenades prises chez lui.*

Le 18 novembre 2021 vers 10 heures, à l'école fondamentale de Muramba III en commune de Buhinyuza de la province de Muyinga, 15 écoliers ont été blessés dont 5 grièvement suite à l'explosion d'une grenade dans une salle de classe de la 1<sup>ère</sup> année primaire.

Selon des témoins présents dans cet établissement scolaire, un écolier connu sous le nom de Schadrack Mugisha, dont le père est un ancien combattant du CNDD-FDD, avait amené deux grenades à l'école et les avait déposées au fond de sa classe, loin de son banc-pupitre. Pendant la récréation, alors qu'il jouait dans la cour, des élèves se sont mis à jouer avec l'une des grenades qui a explosé, blessant 15 enfants dont 5 dans un état grave. Ils ont été évacués vers l'hôpital de Muyinga pour y recevoir des soins.

Les mêmes sources ont déclaré que Schadrack Mugisha avait trouvé les deux engins explosifs au domicile de ses parents et que son père avait directement pris fuite après avoir pris connaissance de l'incident. Le jeune écolier a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête et la deuxième grenade non explosée a été emportée par la même police.

Le 12 décembre 2021, sur la colline et zone de Gatete, en commune et province de Rumonge, quatre membres d'une même famille, à savoir Suzanne Bapfumukeko (âgée d'une soixantaine d'années), ses deux filles Clairia Kezimana (9 ans) et Ayisetu Nshimirimana (13 ans) et Emmanuel Ndayisenga (25 ans), ont été blessés par l'explosion d'une grenade lancée

par des malfaiteurs non identifiés. Suzanne Bapfumukeko et Ayisetu Nshimirimana, grièvement blessées, ont été transférées à l'un des hôpitaux de la capitale économique Bujumbura tandis que les deux autres personnes, Emmanuel Ndayisenga et Clairia Kezimana, ont été soignés à l'hôpital de Rumonge. Les auteurs et le mobile de l'attaque demeurent inconnus.

#### 4. ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

*Au cours de ce trimestre, les principales victimes des atteintes au droit à la liberté ont été principalement des membres du CNL. Ils ont été arbitrairement arrêtés par des agents du SNR, des membres du parti au pouvoir, agissant en tant que tels, sous forme de comités mixtes de sécurité ou alors des imbonerakure seuls et parfois en prêtant main forte à des agents de la police. Plus d'une année après les élections, la chasse des membres du CNL pour des mobiles politiques se poursuit dans le pays.*

*Des agents du SNR ont également arbitrairement arrêtés d'autres personnes en violation de la loi, notamment une personne déjà élargie par le tribunal ou une autre sous le couvert d'une accusation d'atteinte à la sécurité de l'Etat, généralement politique, en raison de déplacements fréquents vers Bujumbura. A Bubanza, une dame infirmière a été arrêtée et détenue arbitrairement dans les cachots du SNR parce qu'elle s'était exprimée sur la mort d'un membre du CNL, Augustin Matata suite à des tortures lui infligées par des agents du SNR. Voici quelques illustrations de ces violations.*

##### 4.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES DES MEMBRES DU CNL PAR DES AGENTS DU SNR

*Des agents du SNR ont été actifs dans la chasse et l'arrestation arbitraire de membres du CNL. De nombreux cas ont été rapportés au cours de la période sous revue dont voici quelques exemples.*

Le 16 novembre 2021 vers 5 heures, en zone de Ngagara de la commune de Ntahangwa, en mairie de Bujumbura, Jean-Baptiste Mpawenayo, le beau-frère d'Agathon Rwaswa, président du parti CNL, a été arrêté à son domicile.

Selon des témoins, des agents du SNR dirigés par l'OPC1 Alexis Ndayikengurukiye alias Nkoroka ont fait irruption au domicile de Jean-Baptiste Mpawenayo puis ont fouillé dans tous les coins et recoins de la maison, mais n'ont rien trouvé de compromettant. Aucun motif pour son arrestation n'a été communiqué aux membres de sa famille.

Le 16 novembre 2021 vers 20 heures, sur la colline et zone de Buringa, en commune et province de Bubanza, le trésorier du parti CNL en commune d'Isale de la province de Bujumbura, Augustin Matata, été arrêté sans mandat dans un bistrot appartenant à un certain Gordien.

Selon des témoignages reçus, Augustin Matata a été violemment arrêté et torturé sur la 6<sup>ème</sup> transversale de la colline et zone de Buringa par l'OPC1 Venant Miburo, le responsable provincial du SNR à Bubanza, accompagné de policiers, et a été embarqué manu militari à bord d'un véhicule double cabine de couleur blanche immatriculé E0540A du SNR vers une

destination inconnue. Les mêmes sources ont précisé que M. Augustin Matata a été interpellé avec la complicité de Léonard Ndayishimiye, le chef du parti CNDD-FDD sur la colline de Buringa, et des jeunes Imbonerakure du même parti.

Le 17 novembre 2021 vers 6 heures, sur la colline de Muyange I de la commune de Mutimbuzi, en province de Bujumbura, un agent du SNR connu sous le nom de Mathias Nduwimana surnommé Athia et trois policiers ont arrêté Emmanuel Matata, un leader du parti CNL en province de Bujumbura, à quelques mètres de son domicile.

Selon les informations reçues, Emmanuel Matata a été arrêté alors qu'il se rendait à son travail. Il a été embarqué à bord d'une camionnette double cabine de couleur noirâtre immatriculée D3974A, qui serait du SNR, vers une destination inconnue.

Les mêmes sources ont confirmé que quelques minutes après, des policiers sont revenus à bord du même véhicule et d'un pick-up au domicile d'Emmanuel Matata pour une séance de fouille-perquisition d'environ une heure à l'issue de laquelle ils ont également embarqué son épouse, Joselyne Inamahoro.

#### 4.2. ARRESTATIONS ILLÉGALES IMPUTABLES À DES MEMBRES DU CNDD-FDD ET DES IMBONERAKURE

*Des membres du CNDD-FDD et des éléments de la milice imbonerakure, seuls, ou en coopération par le truchement des comités mixtes de sécurité, se sont livrés à des arrestations illégales de citoyens dont la plupart sont des membres du CNL et d'autres appelés malfaiteurs et accusés de collaborer avec des groupes armés. Ces arrestations illégales sont presque toujours légitimées par des agents de police qui placent en détention les personnes arrêtées. Voici quelques cas illustratifs de ces abus.*

Le 9 octobre 2021 vers 21 h 30 min, sur la colline de Busangana de la commune de Bukeye, en province de Muramvya, une veuve connue sous le nom de Sylvie Bucumi et un homme dont l'identité n'a pas été révélée ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat provincial de la même province.

Selon des témoins, les deux personnes ont été arrêtées lors d'une opération de traque des « malfaiteurs » qui était organisée conjointement par des administratifs à la base et des membres des comités mixtes de sécurité constitués essentiellement d'Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, et ont été accusées de collaboration avec des mouvements armés, notamment par la collecte de vivres destinés aux combattants.

Cette qualification de malfaiteurs sans enquête et procès préalable ouvre la voie aux abus divers et persécutions de toute personne soupçonnée de ne pas soutenir le régime en place.

Le 31 octobre 2021, sur la colline de Rusi de la commune de Shombo en province de Karuzi, treize (13) membres du parti CNL ont été arrêtés par le chef de colline en compagnie d'Imbonerakure à la permanence de leur parti. Ces personnes sont : Baudouin Nzitonda, responsable provincial de la jeunesse du parti CNL à Karuzi, Sylvestre Sinzobakwira, son adjoint, Bernard Ntangivyoguta, Thérèse Uwimana, Emelyne Ziragaba, Claudine Nahayo, Sylvestre Ciza, Raphaël Bararuzeza, Déo Saganga, Dominique Kamana, Sylvestre Ndayisenga, Banyikwa et Akimana.

Selon des sources sur place, les treize membres du CNL ont été accusés par le secrétaire communal du CNDD-FDD, Désiré Ndahabonimana, de tenir une réunion non autorisée. Ils ont été remis à la police qui les a conduits au cachot de la police à Shombo pour leur détention.

Le 15 décembre 2021 vers 17 heures, au Lycée communal de Gatonde de la commune de Nyabikere, en province de Karusi, Joris Bukeyeneza, un militant du parti CNL et enseignant, a été illégalement arrêté par le responsable de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD dans la commune de Nyabikere.

Selon des témoins, Joris Bukeyeneza a été arrêté alors qu'il rentrait de l'école et a été remis à la police après son arrestation pour détention dans les cachots du commissariat communal de la police à Shombo.

D'après les informations reçues, ce militant du CNL aurait été suspecté de propager de fausses informations sur les réseaux sociaux et sur les médias en exil (Radio publique africaine et Radio Inzamba-Agateka kawe). Il serait notamment suspecté d'avoir accusé certains chefs de services œuvrant dans la commune de Shombo de forcer leur personnel à donner des contributions pour prendre en charge des Imbonerakure faisant des entraînements paramilitaires dans un boisement situé sur la chaîne de montagne appelée Gihinga c'inka.

#### 4.3. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ATTRIBUÉES À DES AGENTS DE POLICE EN COLLABORATION AVEC DES MILICIENS IMBONERAKURE

*La coopération entre des agents de la police et des miliciens imbonerakure est devenue permanente pour traquer des personnes indésirables par le régime, généralement des militants du CNL ou d'autres personnes qui n'adhèrent pas au parti au pouvoir ou soupçonnées d'être des opposants politiques. Quelques exemples sont proposés pour étayer cette étroite coopération.*

Le 12 novembre 2021 vers 22 heures, sur la colline de Gahweza de la commune de Kiganda, en province de Muramvya, un homme connu sous le nom Gabriel Manirambona a été violemment arrêté au domicile de ses parents par des policiers accompagnés d'Imbonerakure.

D'après les informations collectées, la victime a été conduite au cachot du commissariat provincial de la police à Muramvya, sans que les mobiles de son interpellation aient été signifiés.

Les mêmes sources ont précisé que Gabriel Manirambona était venu rendre visite à sa famille en provenance du Kenya où il vivait depuis quelques années.

Le 19 novembre 2021, au quartier de Mukenke de la commune de Bwambarangwe, en province de Kirundo, Adrien Nayubusa alias Mukizwa et Jean-Marie Nsengiyumva, deux militants du parti CNL, ont été arbitrairement arrêtés par la police, en compagnie des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure, sur l'ordre des responsables du parti CNDD-FDD et ont été conduits le même jour au cachot de la police locale à Bwambarangwe.

Selon des sources locales, Adrien Nayubusa, chef de quartier de Mukenke, avait été invité la veille dans les cérémonies de clôture de la semaine dédiée aux combattants du CNDD-FDD

au cours desquelles les responsables locaux de ce parti déclaraient qu'il venait d'intégrer leur parti. Cependant, au moment où il a pris la parole, Adrien Nyayubusa a affirmé publiquement qu'il s'était uniquement présenté aux cérémonies en sa qualité d'administratif, mais qu'il ne comptait pas abandonner son parti CNL. Cette attitude n'aurait pas plu aux responsables locaux du CNDD-FDD qui ont ordonné son arrestation et celle de Jean-Marie Nsengiyumva, son camarade politique, sous prétexte qu'ils s'étaient échangés des messages Whatsapp.

Les mêmes sources ont précisé que les deux hommes ont été acheminés au cachot du parquet de Kirundo où ils sont arbitrairement détenus depuis le 23 novembre 2021.

Le 11 décembre 2021, dans la commune de Kayogoro, en province de Makamba, un militant du parti CNL a été arrêté par des policiers en complicité avec des Imbonerakure et l'ont conduit manu militari au cachot du commissariat communal de police dans cette commune. Les mobiles de son arrestation arbitraire n'ont pas été révélés.

## CONCLUSION

Les nombreuses proclamations du chef de l'Etat burundais sur sa volonté de changement sont demeurées lettre morte. Les mauvaises pratiques du système en matière des droits de l'homme se poursuivent comme par le passé avec de nombreuses victimes d'atteintes au droit à la vie, caractérisées notamment par le phénomène devenu récurrent de corps sans vie abandonnés et retrouvés dans des cours d'eau et dans la nature, sur lesquels aucune enquête n'a jusqu'à présent été menée, conduisant ainsi à l'impunité des auteurs de tels crimes. L'intolérance politique n'a jamais cessé, des membres du CNL et d'autres personnes considérées comme une menace par le pouvoir, à l'instar des éléments ex-FAB, sont toujours la cible des organes de répression du pouvoir que sont les agents du SNR et de la police ainsi que des éléments de la milice imbonerakure et de plus en plus d'autres responsables locaux du CNDD-FDD.

La levée des sanctions par différents partenaires devrait être conditionnée à l'évolution des progrès du régime en matière de respect des principes démocratiques et des droits de l'homme notamment le respect de la loi et des conventions internationales ainsi que la reprise par le pouvoir d'une coopération pleine avec les mécanismes internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme. La levée des sanctions sans progrès conséquent risque de sonner comme un encouragement à d'autres de défier le droit international et comme une prime à l'impunité des crimes commis depuis 2015.

Bref, depuis son accession au pouvoir, le Président Evariste Ndayishimiye a multiplié des déclarations de bonne volonté fustigeant les mauvaises pratiques du système. Mais les actes dans ce sens sont rares. Les partenaires avec lesquels il a commencé à négocier devrait mesurer sa volonté réelle à l'aune de vrais changements en termes d'ouverture démocratique et l'amélioration de la situation des droits humains au Burundi.

## RECOMMANDATIONS

### AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI :

- Libérer tous les prisonniers politiques, les militants de la société civile détenus illégalement et arbitrairement ;
- Lever toutes les entraves à l'exercice et à la jouissance des droits et des libertés reconnus par la constitution du pays et les conventions pertinentes que le Burundi a ratifiées, spécialement les libertés d'opinion, d'association, de presse, de réunion pacifique, etc. ;
- Poursuivre les auteurs d'assassinats de personnes accusées de sorcellerie et mettre fin au phénomène de corps abandonnés et aux enlèvements et disparitions forcées en diligentant des enquêtes pour identifier et punir les auteurs de ces crimes ;
- Prendre des mesures urgentes et fermes pour arrêter les abus de la milice Imbonerakure et entamer des poursuites contre ceux d'entre eux qui se sont rendus coupables d'actes contraires à la loi ;
- Protéger les personnes récemment libérées suite à la mesure de grâce présidentielle et diligenter des enquêtes rigoureuses pour déterminer les auteurs de disparitions forcées et d'assassinats de certains d'entre eux ;
- Mettre fin à la persécution contre les réfugiés burundais dans les pays voisins, plus spécialement en Tanzanie et en République démocratique du Congo ;
- Annuler tous les mandats d'arrêt à caractère politique lancés injustement contre des militants des droits de l'homme, des journalistes et d'autres activistes pour les droits civiques ;
- Reprendre la coopération avec les instances internationales, et permettre la poursuite des enquêtes sur les crimes commis depuis 2015, et les visites au Burundi du rapporteur spécial dès qu'il sera nommé.

### AUX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST :

- Respecter les droits des réfugiés burundais se trouvant sur leur territoire conformément aux conventions internationales pertinentes ;
- Relancer les initiatives de dialogue inclusif permettant le retour de l'État de droit et de la démocratie au Burundi.

### A LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE :

- Fonder le dialogue politique sur des engagements concrets et vérifiables des autorités burundaises en matière de droits de l'homme et de démocratie. Exiger notamment la libération de tous les prisonniers politiques, le respect des droits civils et politiques (association, expression, etc.), sur base d'un calendrier et d'indicateurs de vérification ;



- Exiger la suspension d'actes de nature à orienter la stigmatisation et la discrimination ethnique, comme la mention ethnique sur les documents officiels, des employés et des acteurs économiques, dans les secteurs public et privé ; le travail sélectif de la CVR, etc.
  - Maintenir le soutien du travail de la Cour Pénale Internationale (CPI) sur le Burundi pour la poursuite des enquêtes et l'ouverture de poursuites afin de mettre fin à l'impunité au Burundi.
-